

ASBL « Les Arsouilles » : Projet d'accueil 2019-2022.

Introduction.

L'ASBL « Les Arsouilles » est un service d'accueillantes d'enfants conventionnées et salariées (SAE), de proximité, qui a pour mission d'assurer l'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Cet accueil professionnel s'organise soit en solo dans un cadre familial privé d'une accueillante, soit dans le cadre de duo d'accueillantes principalement dans un lieu extérieur ou dans un lieu familial.

L'ASBL est agréée, subsidiée et contrôlée par l'ONE.

Le service compte 146 accueillantes, dont 26 duos, une équipe de 10 assistantes sociales et une équipe administrative.

Les accueillantes sont autorisées pour l'accueil de 4 enfants ETP maximum.

En s'inscrivant au sein du service, les parents confient leur enfant à une professionnelle de l'enfance. Cela suppose un engagement réfléchi de la part de l'accueillante, avec toutes les règles éthiques en lien avec le métier.

Les valeurs éducatives ainsi que les axes de travail propres au service sont présentés dans ce document.

En continuité, chacune des accueillantes décline son projet éducatif dans un document spécifique à son milieu d'accueil.

1. Nos valeurs éducatives et ses implications.

- **La familiarisation :** C'est un temps choisi par les accueillantes et les parents, nécessaire pour permettre la rencontre parents/enfant/accueillante, pour que chacun s'imprègne de l'importance de l'autre. C'est un temps qui précède l'accueil et qui s'organise en fonction des besoins de l'enfant, de la famille, de l'accueillante. C'est une étape indispensable et obligatoire durant laquelle la relation de confiance se construit et marque le devenir de l'accueil de l'enfant.

La familiarisation est mise en place dans le mois qui précède le début de l'accueil (2 à 5 rencontres). Elle prévoit des moments chez l'accueillante, enfant et parents présents. Dans un second temps, il est prévu que l'enfant passe quelques heures dans son nouvel univers, avec son accueillante et les enfants présents dans le milieu d'accueil. Le déroulement de chacune des familiarisations est repris dans le document d'accord que les parents et accueillantes signent au moment de la réservation de la place d'accueil.

En cas de situation de dépannage (l'enfant accueilli dans un autre milieu d'accueil) ; il est utile de prévoir un temps de rencontre et d'échange entre les adultes (parents et accueillante) avec l'enfant.

- **L'enfant et sa famille :** Accueillir l'enfant, c'est lui reconnaître et respecter ses besoins propres, ses rythmes. L'accueillante veillera au respect de l'enfant en tant que personne ayant des besoins spécifiques : repas équilibrés, temps de repos adaptés, activités d'éveil, besoin d'être cajolé, rassuré, etc. Elle sera soucieuse de valoriser ses aptitudes, ses capacités en lui laissant le temps d'intégrer les changements qu'il vit tout en encourageant de nouvelles expériences. Elle permettra l'épanouissement affectif, moteur et intellectuel de chacun.
L'enfant doit pouvoir être bien dans son corps, bien dans sa tête et bien dans son affectivité pour vivre au mieux son autonomie.
Nous encourageons l'accueillante à reconnaître également l'enfant et sa famille, ses valeurs familiales, culturelles et sociales. Ce travail quotidien, basé sur les échanges, sur du lien autour de l'enfant va permettre la création d'une relation de confiance entre les adultes. Par son rôle de professionnelle, l'accueillante va pouvoir ainsi soutenir les parents. Ce travail de soutien à la parentalité sera également une des valeurs clés au sein du service social.
- **L'enfant et son doudou :** Nous reconnaissons le droit à l'enfant durant ses temps d'accueil d'avoir recourt à son doudou. Cet « objet transitionnel » a pour fonction de garder un lien entre sa famille et le monde extérieur en rassurant l'enfant lorsque celui-ci se sépare de ses parents pour se rendre en accueil ou pour aller au lit.
Le doudou peut être matériel (peluche, couverture, foulard, photos) ou immatériel (une petite chanson que l'enfant se chante, sucer son pouce ou tourner ses cheveux). C'est un objet de réassurance.

2. Le service privilégie des attitudes qui vont soutenir l'accueillante :

- **L'observation** de l'enfant permet à l'accueillante de commenter, d'encourager les nouvelles expériences de chacun des petits mais aussi de répondre à ses besoins. C'est tout au long de l'accueil, au cours des activités concrètes du quotidien, et lorsque qu'une situation paraît préoccupante, que l'accueillante pourra s'arrêter pour observer l'enfant dans son évolution. Elle pourra en effet adapter son comportement ainsi que déceler un problème éventuel. L'observation est également un outil de communication qui sert à transmettre aux parents, de manière régulière, une partie de la vie de l'enfant.
- **La liberté de mouvement :** l'enfant va pouvoir investir de manière autonome les objets et l'environnement. Dès lors, le milieu d'accueil doit mettre à disposition des objets « appétissants » que l'enfant a envie de regarder, d'explorer, d'expérimenter. Il n'est pas nécessaire de développer des programmes d'activités. Ce qui compte dans le milieu

d'accueil est de laisser place aux activités partagées de découvertes et d'invention ou d'éveil culturel avec comme principes, les initiatives spontanées des enfants.

C'est grâce à cet environnement riche, dans lequel ils peuvent faire des expériences qui leur font découvrir les propriétés des objets, que les enfants apprennent «à penser», à trouver des solutions à des problèmes, à développer progressivement de la confiance en leurs capacités, en leurs compétences propres ...

- **L'éveil culturel** qui permet à l'enfant en compagnie de son accueillante de se créer des espaces imaginaires, de découvrir de nouvelles sensations et d'être nourri d'émotions, de nouveaux mots. Les activités culturelles permettent aux enfants d'aller voir ailleurs, de découvrir une nouvelle liberté tout en étant en lien avec les autres. Elles donnent du sens et invitent l'enfant à s'inscrire comme sujet et à grandir dans ce monde. Disposer d'une bibliothèque itinérante, bénéficier d'animations musicales à leur domicile, être spectateur d'une pièce de théâtre avec les petits, participer à des bébés-rencontres et aux mini-jardins sont différentes formules offertes par le service, dont les accueillantes et les enfants peuvent bénéficier.

Par ailleurs, dans son milieu d'accueil, l'accueillante propose des jeux, des livres, de la musique, des promenades pour que les enfants, tout au long de la journée et à leur propre rythme, puissent s'épanouir avec leur corps, avec leur intelligence, avec toutes leurs potentialités.

- **L'approche interculturelle** permet de développer l'échange avec l'autre pour découvrir ce qui fait son univers, pour négocier, afin de revenir à un point d'alliance éducative convenant à chacune des parties, et ce , bien sûr, au bénéfice de l'enfant.

Cette approche est d'autant plus utile quand les pratiques éducatives, les habitudes, et les façons de faire diffèrent entre parents et accueillantes.

- **Les contacts directs** entre les parents et l'accueillante construiront, au fil du temps de l'accueil de l'enfant, la relation de confiance. Pour les premiers entretiens, l'accueillante s'appuiera sur les outils fournis par le service : document d'accord, guide pour les premiers entretiens.

Au fur et à mesure des rencontres, la relation de confiance va pouvoir s'installer. Pour établir cette relation, le dialogue entre parents et accueillante reste le moyen privilégié. Il est essentiel de veiller à instaurer des moments d'échange avec son accueillante, aux moments qui conviennent le mieux et de façon régulière, comme à l'arrivée, au départ, sur rendez-vous, ... Le service privilégie les visites d'inscription au domicile des parents et soutient la relation parents-accueillante.

D'autres moyens de communication peuvent coexister tel un carnet de liaison, un tableau d'affichage, ...

- **L'aménagement de l'espace et la sécurité :** L'accueillante veille à permettre à l'enfant de vivre dans un environnement sécurisant. La relation affective, le cadre, les limites sont les repères fondamentaux indispensables établis par l'accueillante pour le bien être de l'enfant. L'accueillante respecte le décret infrastructure qui reprecise toutes les normes en matière de sécurité et d'aménagement de l'espace d'accueil. Par ailleurs, les nouvelles connaissances acquises lors de la formation continue sur le développement psychomoteur ont permis de repenser autrement l'aménagement et l'espace nécessaires aux bébés pour se mouvoir en toute liberté. Le service est également attentif à l'aspect sécurité par un renouvellement régulier des bons gestes à avoir (premiers soins, réanimation des bébés, etc.) et par la distribution de lits en bois et matelas aux Accueillantes. Nous veillons à ce que les numéros de téléphone d'urgence soient facilement accessibles chez l'accueillante en cas d'accident.
- **Les repas, les rythmes et l'organisation :** les accueillantes fournissent des repas adaptés, équilibrés, et variés. Elles prennent le relais dès que les parents ont initié leur enfant aux repas solides. Les accueillantes seront attentives au bien-être alimentaire de l'enfant en aménageant les repas en fonction des valeurs culturelles de la famille. Les temps de repas sont des moments privilégiés où chacun se retrouve, le bébé, l'accueillante, les autres personnes de la famille de l'accueillante. Dès lors, l'accueillante veille à l'esprit de convivialité et de sérénité. Elle fera preuve d'esprit d'organisation tant pour la préparation des repas que pour la prise de ceux-ci en fonction des âges des enfants en accueil.
- **Gérer les séparations :** et préparer le retour en famille. L'accueillante veillera, tout en tenant compte de sa collectivité, à prendre un temps lors de l'arrivée de chaque enfant. Elle se tiendra disponible pour recevoir les informations utiles au bon déroulement de la journée. Un petit rituel d'au-revoir s'installera afin de permettre à l'enfant de comprendre le départ de ses parents. Il est conseillé de prévoir un objet de transition (doudou, objet, foulard, tétine, ...) qui fera le lien entre l'enfant et son lieu de vie pour le rassurer. En fin de journée, l'accueillante essaiera de favoriser des retrouvailles sereines. Elle proposera de ne pas interrompre brutalement l'enfant dans une de ses activités, mais de lui donner le temps de se séparer de son milieu d'accueil pour retrouver ses parents.

3. Le fonctionnement du service.

En amont de l'accueil des enfants, c'est toute une équipe qui se mobilise pour mener à bien ce travail.

- **Le rôle du service social :** ses rôles se déclinent en plusieurs accords.

Soutenir et encadrer les AEC, contrôler les milieux d'accueil, gérer les places et les présences d'enfants.

Outre son rôle de médiateur entre les parents et l'AEC, le service social assure, également, un rôle de prévention et de soutien à la parentalité, il est un support à la relation de confiance entre partenaires de l'accueil.

A ce titre, il élabore les documents officiels afin de formaliser les modalités de l'accueil des enfants, il gère l'aspect administratif (dossiers des parents, dossiers des accueillantes, vérification des vaccins, ...) et prend en charge l'aspect financier (indemnités des AEC, factures aux parents, etc.). Il prend également en charge l'aspect logistique (documents administratifs divers), le matériel de sécurité et d'équipement comme les extincteurs, lits, matelas, etc. Enfin, il veille à tout ce qui touche aux conditions de qualité de l'accueil, comme le développement d'activités liées à l'éveil culturel des bébés (livres, cd, etc.).

La formation continue des AEC est également une de ses priorités dont elle assure la prise en charge.

Le recrutement et la procédure de sélection des accueillantes mobilisent aussi l'équipe sociale, du tout premier contact avec la candidate accueillante jusqu'à l'élaboration finale du dossier en vue de son autorisation par l'ONE.

- **La formation continue des Accueillantes :** rendue obligatoire par un arrêté de la communauté française, s'inscrit dans une démarche d'éducation permanente.

Aux Arsouilles, la formation s'organise en soirée, mais également en journées pédagogiques. Des thèmes sont réfléchis et choisis pour être travaillés sur une période de 2 ans, en privilégiant l'alternance théorie/pratique.

Différents sujets ont ainsi été travaillés, comme : le projet d'accueil personnalisé des accueillantes, la communication, l'éveil psychomoteur de l'enfant, l'école du dos, etc.

Chaque module de formation est évalué, tant avec les accueillantes qu'en équipe d'assistantes sociales, permettant ainsi d'élaborer le contenu du programme, et donc de tenir compte des besoins et des réalités des AEC.

Outre l'aspect formatif, ces temps de rencontre entre professionnelles ont pour objectif de créer et de maintenir une cohérence de pratiques professionnelles, de créer un esprit d'équipe avec ses valeurs. Une vigilance toute particulière est donnée quant aux choix des formateurs extérieurs ou des organismes dont les qualités professionnelles sont reconnues.

Des temps d'intervision sont également proposés aux AEC. Ce sont des espaces libres de réflexion et d'élaboration de pratiques professionnelles s'appuyant sur une situation-problème. Nous partons du postulat qu'avec leurs savoirs (connaissances), leurs savoirs faire, il est possible de construire un nouveau

savoir, d'élargir le champ des possibles en matière de pratiques professionnelles et donc, d'apporter le soutien nécessaire dans la résolution du problème rencontré par l'une d'elles.

- **La formation continue du service social et de l'équipe administrative :**

Pour remplir ses missions le service doit, lui aussi, questionner ses pratiques à partir de son système de valeurs, ajuster ses connaissances en matière de petite enfance. Dès lors, il se donne du temps et des moyens pour l'élaboration et la réalisation des programmes de formation portant sur des sujets d'ordre pédagogiques, relationnels ou plus techniques.

D'autres temps sont organisés pour gérer au quotidien la bonne continuité des tâches administratives et autres : ce sont les réunions d'équipe prévues toutes les 2-3 semaines.

Des réunions d'étude portent, quant à elles, sur des sujets spécifiques à caractère psycho-pédagogique dans le but de confirmer des orientations de travail.

Des réunions ponctuelles, en fonction de situation spécifique et urgente, peuvent nécessiter de rassembler l'équipe sociale.

Enfin, des réunions à caractère de supervision permettent à l'AS de réfléchir, d'objectiver ses décisions, de gérer des conflits ou de les anticiper.

Dans le cadre du suivi des nouveaux milieux d'accueil (duo d'AEC), le service a développé un travail en duo pour les AS, ainsi que de nombreuses réflexions amenant à l'élaboration d'outils spécifique à ce mode d'accueil : enquête équipement, questionnaire de sélection, ...)

D'autres temps de formation et de débats existent à l'extérieur du service, dans le cadre d'un plus large réseau, comme les coordinations de SAEC, la FSMI, etc. Ce sont des occasions, pour les professionnels des services d'AEC, de partager leurs savoirs, leurs pratiques et leurs revendications.

Enfin, l'ONE prévoit aussi des temps de rencontres entre professionnelles. Le service investit ces lieux riches de partages, d'apports théoriques nécessaires à la prise de recul propre à ce métier d'encadrantes.

- **Spécificité du mode d'accueil en duo :** le service continue de travailler à la mise en place et au maintien des co-accueils en collaboration avec de nombreux partenaires politiques locaux, école, ... Le service développe ces structures, accompagne les projets, organise des temps de travail et de réflexion, crée des outils spécifiques, participe aux partenariats indispensables (communes, écoles,)
- **Le statut de salariées des accueillantes :** dès 6/2018, un pas de géant aura été franchi dans la reconnaissance du statut des accueillantes et notre service s'est vu attribué une petite dizaine d'accueillantes sous statut de salariées. Ce chiffre sera amené à s'amplifier au fil des 2 années à venir.

- **Les projets en cours et les perspectives :**

Nous pourrions appeler cela les « plus » du service. Car, si l'activité principale est d'organiser un accueil de qualité des enfants de 0 à 3 ans, le service se met un point d'honneur à initier et à soutenir des démarches complémentaires.

L'une d'elles est l'éveil culturel pour les bébés. Le service est dans une démarche de divertissement au niveau des offres culturelles. Ainsi, nous organisons des matinales de l'éveil, lieu de rencontres entre accueillantes et enfants, avec une « animartiste » ou une psychomotricienne, au sein des milieux d'accueil. Nous participons à des représentations théâtrales pour les petits, en collaboration avec des centres culturels régionaux, nous organisons des mini-jardins ainsi que des ateliers contes, aidés en cela par des formateurs professionnels. Nous organisons aussi une bibliothèque de livres et de cd pour les enfants, favorisant ainsi l'éveil de l'enfant dans des moments privilégiés avec son accueillante et le groupe d'enfants.

De plus, comme le métier d'accueillante évolue, il reste primordial d'aller dans le sens d'un statut professionnel complet de travailleur : améliorer la formation d'accès à la profession, bénéficier de la protection complète du régime de la Sécurité Sociale, ...

Nous continuons de soutenir et d'encourager les différentes démarches dans ce sens.

4. La création d'outils de travail.

- **Les temps de réflexion et d'analyse** de nos pratiques, à partir des concepts qui nous sont propres, ont pour objectifs de permettre l'amélioration du travail dans ces différents aspects et donc d'élaborer divers outils de travail.
- **Dans le cadre de la sélection des AEC**, nous utilisons le dossier pour les candidates ainsi qu'une procédure d'engagement (étapes, documents à fournir, etc.) qui est continuellement retravaillée.
- **L'observation** des enfants, dans leur quotidien, ne s'improvise pas, il s'agit d'utiliser des outils professionnels, telle une grille d'observation que nous utilisons en accord avec les familles.
- **Support théorique** : L'équipe sociale se doit de s'informer, d'affiner ses connaissances en matière de gestion des relations humaines, du développement d'un enfant, etc. Une bibliothèque s'est constituée petit à petit dans laquelle de nombreux ouvrages de référence y figurent.
- **Projet d'accueil spécifique à chaque milieu d'accueil** : Nous veillons à ce que celui-ci soit en cohérence et en relation avec celui du service afin d'échanger et d'évaluer le travail individuel réalisé.

- **application du décret infrastructure** : démarche participative à partir de la création d'une grille d'évaluation à l'usage, dans un 1^{er} temps des AEC et ensuite des assistantes sociales chargées du contrôle de l'équipement et de l'infrastructure chez les AEC.
- **Les contacts parents-AEC** : ne s'improvisent pas. Les premiers entretiens sont à soigner. Nous avons créé un guide à l'usage des AEC.
- **Coordination des AEC** : celles-ci constituent un groupe de travailleurs à part entière, avec des attentes, des questions et des revendications qui leur sont spécifiques. C'est pourquoi le service soutient et organise des réunions de déléguées au niveau au niveau régional et également au niveau national.

En conclusion,

Ce projet d'accueil est issu d'un cheminement de notre équipe en collaboration avec les AEC pour le bien-être des enfants en accueil.

Il est le reflet actuel de nos valeurs, de notre philosophie de travail et des initiatives qui en découlent.

Il s'inscrit dans une démarche dynamique de remise en question, d'auto évaluation et de changements propres au secteur de l'accueil de la Petite Enfance.

Le Pouvoir Organisateur de l'ASBL a le souci de connaître, de débattre et de soutenir les activités allant dans le sens d'un travail expérimenté et d'offrir ainsi un service de qualité.

L'équipe des Arsouilles,
Ciney, octobre 2018.

Service d'accueillantes d'enfants ASBL « Les Arsouilles »
21, rue E. Dinot 5590 Ciney - 083/213592 et 083/214890
service.social@arsouilles.be
www.arsouilles.be